

DECISION

Paris, le 29 septembre 2026

Décision n° 2026-232

Décision portant nomination de M. Alexandre SAVA aux fonctions de Directeur du Laboratoire de Conception Fabrication Commande

Le Directeur Général d'Arts et Métiers :

- Vu la loi n°2013-660 du 22 Juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu le décret n° 2012-1223 du 2 novembre 2012 relatif à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;
- Vu le décret en date du 23 février 2017 portant nomination de Monsieur Laurent CHAMPANEY, en qualité de Directeur général de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers ;
- Vu les résultats du vote des membres du LCFC lors du Conseil de Laboratoire du 21 Mai 2026 ;

La Présidente de l'Université de Lorraine :

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L 712-2 ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le règlement intérieur de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;

Décident :

Article 1 : M. Alexandre SAVA, professeur des universités Arts et Métiers, est nommé Directeur du Laboratoire de Conception Fabrication Commande (LCFC) EA n°4495 à partir du 1^{er} septembre 2026 jusqu'à la fin du contrat quinquennal soit jusqu'au 31 décembre 2029.

La Présidente de l'Université de Lorraine



Le Directeur Général d'Arts et Métiers

